



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Réf. : LA/DEP/2015/009

Objet : **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, 20 octobre 2005) – Dépôt d'un instrument de ratification par l'Ouganda**

La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 8 avril 2015, la Directrice générale a reçu l'instrument susmentionné.

Conformément aux dispositions de son article 29, la Convention entrera en vigueur à l'égard de l'État ci-dessus trois mois après la date de dépôt de son instrument, soit le 8 juillet 2015.

Cette information vous est communiquée conformément aux dispositions de l'article 32 de la Convention.